

**Commission de la présidence du conseil**

**Rapport**

***Étude des recommandations en lien avec la démocratie participative  
formulées par la Commission permanente du conseil municipal sur  
les services aux citoyens***

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 22 octobre 2012

**Direction générale**

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**La commission :****Président**

*M. Harout Chitilian  
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville*

**Vice-présidents**

*M. Marvin Rotrand  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Anie Samson  
Arrondissement de  
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension*

**Membres**

*Mme Manon Barbe  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Frantz Benjamin  
Arrondissement de  
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension*

*M. Ross Blackhurst  
Arrondissement de LaSalle*

*M. François Limoges  
Arrondissement de  
Rosemont–La Petite-Patrie*

*Mme Lyn Thériault  
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-  
Maisonnette*

*M. Claude Trudel  
Arrondissement de  
Verdun*

Montréal, le 22 octobre 2012

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

Conformément à la résolution du conseil municipal CM11 0784, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport de la commission traitant de l'étude des recommandations R-6 et R-7 formulées par la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens à la suite de la consultation publique sur le thème des communications entre la Ville et les jeunes : information, services et participation citoyenne. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Harout Chitilian  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste

## Table des matières

---

Introduction.....	4
Résolution CM11 0784.....	4
Méthodologie .....	4
Analyse de la commission.....	4
Conclusion .....	5

## Introduction

De l'automne 2009 au printemps 2010, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a élaboré un avis portant sur les communications entre la Ville et les jeunes. Par la suite, la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens a mené une consultation publique, en collaboration avec le CjM, afin de permettre aux jeunes de témoigner de leurs expériences de communications avec la Ville. Les commentaires et opinions exprimés au cours des quatre séances publiques de cette consultation ont montré que les jeunes souhaitaient être en communication avec la Ville; qu'ils s'attendent à ce que la Ville mette en place les canaux de communications appropriés et qu'ils souhaitent qu'elle diffuse de l'information qui les intéresse via les médiums qu'ils utilisent.

La commission a présenté et adopté publiquement onze recommandations en séance publique le 11 novembre 2010. De ces recommandations, deux concernent la démocratie participative. Le rapport de la commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 novembre 2010 et le comité exécutif en a été saisi à la séance du 8 décembre 2010.

## Mandat CM11 0784

Le 24 octobre 2011, lors du dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens, le conseil municipal a résolu de soumettre pour étude à la Commission de la présidence du conseil les recommandations R-6 et R-7 contenues au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens, soit les recommandations en lien avec la démocratie participative. Ci-après, le libellé de ces recommandations :

### **R-6**

*Que la Ville de Montréal invite son Conseil jeunesse, en collaboration avec les directions concernées, à organiser des rencontres annuelles entre les élus locaux, l'élu responsable du dossier jeunesse et les différents groupes de jeunes (12-16 ans, 16-20 ans, 20-25 ans et 25-30 ans) dans les lieux qu'ils fréquentent respectivement et aux moments où ils s'y trouvent, et ce, dans l'objectif d'échanger sur des enjeux municipaux.*

### **R-7**

*Que la Ville de Montréal revoie la gouvernance de ses unités afin d'inclure des jeunes au sein des différents comités stratégiques et consultatifs, dont les comités consultatifs d'urbanisme ainsi que des conseils d'administration des sociétés paramunicipales, notamment sur les questions qui concernent l'aménagement du territoire.*

## Méthodologie

La commission a débuté ses travaux sur le sujet le 12 juin dernier et elle a finalisé ses recommandations en septembre. Dans le cadre de ses travaux, la commission a pris connaissance des pratiques mises de l'avant tant par le Conseil jeunesse de Montréal que par le Forum jeunesse de l'île de Montréal.

La commission dépose son rapport au conseil municipal du 22 octobre 2012.

## Analyse de la commission

En rapport avec la recommandation R-6, des commissaires ont évoqué la possibilité d'organiser des assemblées de type « Town Hall Meeting ». Toutefois, il ressort que cette pratique a déjà cours dans plusieurs arrondissements. En outre, il ne semble pas opportun d'imposer de telles mesures. La commission souhaite plutôt participer et soutenir les initiatives du Conseil jeunesse de Montréal et du Forum jeunesse de l'île de Montréal pour atteindre l'objectif visé par la recommandation R-6.

En ce qui concerne la recommandation R-7, la commission note, qu'après trois années de lobbying, le Forum jeunesse de l'île de Montréal a obtenu qu'un poste soit réservé à un jeune au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal. La commission salue cette initiative car les jeunes sont de grands utilisateurs des transports en commun. Cependant, elle ne croit pas qu'il soit justifié d'imposer cette pratique à tous les conseils et comités de la Ville.

À titre d'exemple, plusieurs arrondissements procèdent déjà par appel de candidatures afin de combler les postes au sein des comités consultatifs d'urbanisme et tous les citoyens, incluant les jeunes, peuvent soumettre leur candidature à ces postes. Par ailleurs, l'imposition de quotas ne semble pas la voie à suivre. En effet, les quotas visent à contrebalancer un phénomène de non-représentativité au sein des conseils et comités, la problématique résultant du fait que des clientèles ne sont pas représentées au sein de ceux-ci.

Un commissaire fait remarquer qu'un organisme de la Conférence régionale des élus de Montréal a le mandat d'intégrer des personnes de diverses origines au sein des conseils d'administration. Plusieurs entreprises ont des clientèles diversifiées et cet organisme a réussi à convaincre plusieurs d'entre elles que l'intégration de personnes immigrantes bonifie le conseil. Par conséquent, la Conférence régionale des élus de Montréal n'impose pas la diversification au sein des conseils d'administration mais en fait plutôt valoir les avantages.

Dans ce contexte, la commission est d'avis qu'il y a lieu d'encourager les administrations à se préoccuper de la représentativité de leur clientèle au sein de leur conseil tout en assurant la relève. Elle estime toutefois que ce mandat visant à ouvrir la voie des conseils d'administration aux utilisateurs relèverait davantage de la responsabilité du Conseil jeunesse de Montréal et elle suggère de faire la promotion de la diversification plutôt que de l'imposer.

## **Conclusion**

La Commission de la présidence a reçu le mandat d'étudier les recommandations R-6 et R-7 formulées par la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens à la suite de la consultation publique sur le thème des communications entre la Ville et les jeunes : information, services et participation citoyenne. À la suite de son analyse, la commission estime préférable de soutenir les activités organisées par le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal destinées à rapprocher les jeunes et les élus. Dans le même esprit, la commission ne souhaite pas emprunter la voie coercitive et elle suggère au Conseil jeunesse de Montréal de faire la promotion de la diversification des clientèles au sein des différents comités et conseils de la Ville ou de ses paramunicipales.

Dans ce contexte, à l'issue de ses travaux, la Commission de la présidence du conseil ne formule aucune recommandation en lien avec ce mandat du conseil municipal.